

DAJI/2018/Décision/Don/03

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de la Direction du Développement Durable

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont acceptés les dons qui suivent au profit de la Direction du Développement Durable, dans le cadre du jeu concours «le DD en TRANS' : le développement durable et interdisciplinaire» qui se tiendra le 22 mars 2018 :

- Société RICARD : journée découverte au Domaine Paul Ricard de Méjanès offerte aux étudiants et enseignants référents dont la composante a remporté le prix «Trophée Composante 2018»,
- MAIF : dotation financière de 600 euros.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 05 mars 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

